

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS946

AMENDEMENT

présenté par
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le bien-fondé »

les mots :

« la véracité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.